



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2024 sous la présidence de Monsieur Vitor Pinhal, Président.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024
5. Préavis municipal N° 41/2024 relatif au budget de l'exercice 2025
6. Préavis municipal N° 42/2024 relatif à la réalisation d'un parking public au lieu-dit En Vurzé
7. Préavis municipal N° 43/2024 relatif à une demande de crédit complémentaire pour l'assainissement et la mise en séparatif du secteur *Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise*
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, la Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, les jeunes qui accèderont à la citoyenneté en 2025 et le public.

1. Appel

Présidence : 1

Présents : 31/32 (+ 1 nouveau Conseiller communal après son assermentation)

Excusés : 2 (Messieurs Christophe Lesquereux et Christophe Mayor)

Absents : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal
CONCISE

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Suite à la démission de Monsieur Jean-Paul Bardyn, que nous remercions pour son travail durant son mandat, nous accueillons un nouveau Conseiller communal, Monsieur Christos Nüssli, premier sur la liste des « viennent-ensuite » lors des Elections du Conseil communal du 28 mars 2021.

Assermentation : Monsieur Christos Nüssli se lève et prête serment.

L'assemblée applaudit.

3. Approbation de l'ordre du jour

En absence de remarques, le Président soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 32 Non : 0 Abstention : 0

4. Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024

Le Président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 30 septembre 2024.

Résultat du vote : Oui : 32 Non : 0 Abstention : 0

5. Préavis municipal N° 41/2024 relatif au budget de l'exercice 2025

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

Conclusion de la Commission des Finances :

L'introduction de MCH2 et ses implications comptables, la nouvelle péréquation qui intègre la facture sociale et la réforme policière, rendent caducs tout espoir de comparaison avec les exercices antérieurs.

Ce budget peut être considéré comme celui de l'année -1 avant celui de 2026 qui sera notre année zéro.

Afin de pouvoir participer à cette passionnante aventure, nous vous invitons à accepter celui-ci.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion en suivant les pages et chapitres du budget présenté.



Conseil Communal CONCISE

Madame Isabelle Hottinger aimerait en savoir un peu plus sur la pumptrack et demande si cette dépense reviendra chaque année (Comptes de fonctionnement, page 4, 170/3116.00).

Le Municipal, Monsieur David Romero explique que la pumptrack (ou pump track, Wikipedia) est un parcours en boucle, constitué de bosses et de virages relevés et qui est monté en plusieurs parties, à configurer comme nous le souhaitons. C'est le Canton qui a acquis un parcours avec plusieurs éléments. Il y a 4 ou 5 configurations possibles, mais il faut avoir un terrain en dur pour pouvoir le disposer. La pumptrack peut être utilisée avec des trottinettes, des rollers, des skates, des vélos et autres pour s'amuser. Le Canton ne nous facture que le transport à CHF 1'000,-. La mise en place est offerte ainsi que la location dans le but de promouvoir un côté sport gratuit dans les Communes.

Pour cette année, la Municipalité n'a pas encore réussi à réserver une date, faute de disponibilité, mais l'idée pourrait aussi se réaliser l'année prochaine.

En principe, il n'est pas prévu de réitérer cette initiative, sauf si elle s'avère être une réelle plus-value pour la Commune.

Madame Isabelle Hottinger évoque d'autres idées du passé et demande si notamment le projet de la BoxUp est encore d'actualité.

La Municipale, Madame Birgit Knegtel confirme que la réflexion de la BoxUp est toujours en cours mais que tant que l'emplacement n'est pas défini, elle ne sera pas posée.

Madame Isabelle Hottinger souhaiterait savoir à quel endroit la pumptrack est prévu.

Le Municipal, Monsieur David Romero dit que pour l'instant aucun emplacement est retenu puisque le Canton veut un terrain en dur et qu'il faudra d'abord éclaircir ce que le Canton comprend par cela. Nous n'avons pas beaucoup de terrains de ce type à disposition. Peut-être pourrions-nous exploiter un parking en bas ?

Monsieur Joël Jeanneret revient sur l'offre de la migration du système informatique (Comptes de fonctionnement, page 5, 190/3111.02) et se demande si les CHF 43'000,- sont sûrs ou si nous aurons encore des surprises avec les mises à jour. Il s'intéresse à un éventuel retour des autres Communes.

Le Municipal, Monsieur David Romero répond qu'il n'y a pas de retour des autres Communes et que dans tous les cas, il n'y en aura pas avant le début de l'année prochaine puisque 2025 est la première année de la mise en place du MCH2. Il ne peut pas encore se prononcer sur un surcoût mais dit que les prix ont été calculés larges et qu'un supplément de CHF 15'000,- pour de la formation, pas forcément nécessaire dans notre Commune, a été prévu.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 41/2024, soit de décider

d'approuver le projet de budget 2025 qui prévoit :

aux revenus	CHF	6'369'770.00
aux charges	CHF	7'034'630.00
soit un excédent de charges de	CHF	664'860.00

Résultat du vote :

Oui : 32

Non : 0

Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

6. Préavis municipal N° 42/2024 relatif à la réalisation d'un parking public au lieu-dit En Vurzé

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission ad hoc. La rapportrice, Madame Leena Fasola, lit le rapport.

Conclusion :

Compte tenu des arguments étudiés, la Commission souligne les points suivants :

- *Ce projet répond à un besoin réel de la Commune.*
- *Cependant, il est essentiel de confirmer que les moyens financiers actuels permettent de le prioriser sans compromettre d'autres investissements stratégiques.*

La Commission s'en remet au Conseil communal pour décider de l'acceptation du préavis.

Le Président remercie la rapportrice de la Commission ad hoc et mentionne la flexibilité dont cette Commission a fait preuve à la suite du désistement de dernière minute d'un membre.

Il invite la Commission des Finances à présenter son rapport et Monsieur Christophe Kipfer en fait la lecture.

En conclusion, et sans remettre en question le bien-fondé du parking lui-même, la Commission est d'avis que les mesures d'accompagnement doivent être clairement définies par la Municipalité et que la rentabilité des bornes de recharge sera insuffisante. Elle vous recommande dès lors de rejeter le préavis dans la forme actuelle.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret dit que c'est la première fois qu'un projet de parking avec des bornes de recharge voit le jour dans la Commune et trouve l'idée intéressante. Il demande à la Municipalité si d'éventuels autres endroits sont envisagés, notamment vers les bâtiments communaux avec un (futur) toit photovoltaïque. Pour lui, une telle implantation serait plus stratégique.

En tant que responsable du projet, le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, regrette de ne pas avoir été convoqué par la CoFin mais répondra aux réflexions faites dans leur rapport.

Il explique que l'histoire du Pavé et de la Route de Provence nous occupe depuis quelques années et que sans parking au Pavé, la situation y est compliquée.

Pour l'instant, tous les parkings à Concise sont gratuits et la Municipalité est consciente qu'il faudra trouver une solution pour faire rentrer de l'argent. Sans cela, tous les parkings resteront gratuits.

Concernant les surfaces de parking en grilles-gazon, il justifie le choix pour éviter une surcharge d'eau dans les conduites de la Route de Provence. Au niveau de l'entretien des grilles-gazon prévues, l'employé communal confirmera que depuis les 20 ans que des grilles-gazon ont été posées à d'autres endroits, cette surface ne demande presque pas d'entretien.

Monsieur David Fasola se demande si les habitants du Pavé seraient d'accord de payer une place de parc à CHF 20'000,-. Il ne pense pas, mais le Pavé doit absolument être libéré de ses voitures stationnées. En cas d'incendie, les secours ne peuvent pas passer et un jour, il y aura un drame.



Conseil Communal CONCISE

Madame Isabelle Hottinger se rappelle de la tempête de grêle, un mois de juillet et dit qu'un torrent traversait ce terrain. Elle aimerait savoir si un ruisseau coule par là et s'il sera canalisé ou qu'une autre solution est prévue.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi répond que l'ingénieur responsable a certainement prévu quelque chose mais qu'il n'y a pas de ruisseau à cet endroit, seulement deux sources souterraines.

Lors de la grêle, l'eau venait de la route.

Madame Isabelle Hottinger constate que le préavis ne comporte pas de devis et aimerait savoir si le vote est si urgent.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi fait remarquer que dorénavant le Conseil ne recevra plus de devis. Le Conseil communal doit donner l'autorisation pour les projets mais c'est à la Municipalité de les gérer.

Monsieur Claude Jäggi rajoute qu'avec la cadence augmentée des trains qui vont s'arrêter à Concise, le surplus de voitures garées à la gare est encore inconnu. L'histoire des parkings est vraiment un ensemble communal. Les gens d'en haut méritent aussi d'avoir une possibilité de se parquer.

Le Municipal, Monsieur David Romero réagit quant aux prix des places de parc. Il dit que les places ne sont pas exclusives et avoue qu'une réflexion concernant la stratégie des places de parc doit être adaptée en fonction de cette nouvelle donne. Mais, tant qu'il n'y aura pas de solution dans le haut du village, qui est totalement dépourvu de places de parc, nous ne pouvons pas nous pencher sur une stratégie.

Monsieur Michaël Hottinger aimerait savoir si les voitures parquées au Pavé seront amendées le jour où les places de parc *En Vurzé* seront disponibles. Il redoute un certain laxisme de la part des habitants du Pavé s'il n'y a pas de contrôles réguliers.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi dit que le Pavé sera interdit de stationnement comme c'est le cas de la Rive depuis que le Chaffard s'est libéré.

Monsieur Thierry Humblet demande si les bornes électriques sont vraiment nécessaires. Il pense que les gens ne possédant pas de véhicule électrique vont utiliser ces places et que les propriétaires de voitures électriques ne pourront pas se charger. La pose de bornes à cet endroit pourrait créer des ennuis et il est d'avis que des bornes en proximité d'un café seraient une option plus judicieuse.

Monsieur Claude Jäggi répond qu'il n'y a pas d'obligation d'en mettre mais qu'en préparant le projet, il voulait être prévoyant. Dans quelques années, tout le monde roulera peut-être en voiture électrique (ou pas).

Monsieur Jean-Gabriel Torres remarque que si les habitants du Pavé n'ont plus le droit de s'y parquer, il faudrait équiper la parcelle du nouveau parking de sorte que les places soient accessibles pour ces personnes et qu'il n'y ait pas d'abus.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi dit que c'est prévu.



Conseil Communal
CONCISE

Madame Isabelle Hottinger demande si l'accès piétonnier qui est décrit va du Pavé en direction du Vurzé.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi répond que oui, en direction du parking.

Madame Isabelle Hottinger en déduit que le chemin passe entre les maisons et qu'il y aura un accès.

Monsieur Claude Jäggi confirme et dit qu'il s'agit d'un DP (domaine public).

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 42/2024, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réalisation d'un parking public au lieu-dit *En Vurzé*.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 423'000.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Résultat du vote : Oui : 14 Non : 6 Abstention : 12

**7. Préavis municipal N° 43/2024 relatif à une demande de crédit
complémentaire pour l'assainissement et la mise en séparatif du secteur
Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise**

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission ad hoc. La rapportrice, Madame Kristelle Dénervaud-Romero, lit le rapport.

Conclusion :

Après analyse, la Commission recommande aux membres du Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président remercie la rapportrice de la Commission ad hoc et invite la Commission des Finances à présenter son rapport. Monsieur Quentin Frick en fait la lecture.

Conclusion :

En espérant obtenir des réponses aux questions ouvertes lors du Conseil du mois de mars prochain, la Commission recommande d'accepter le préavis présenté, afin de poursuivre efficacement la mise en séparatif du secteur concerné.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.



Conseil Communal CONCISE

Madame Leena Fasola demande si le bureau d'ingénieurs Perret-Gentil SA envisage un geste financier.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens répond qu'il faudra d'abord répondre à la demande d'accorder le crédit et que par la suite il fera le nécessaire par rapport au bureau d'ingénieurs. Il précise que la personne responsable à 100% des travaux, de ce bureau, est bientôt à la retraite et qu'une nouvelle personne avait repris ses fonctions. Malheureusement, cette personne a dû être écartée de l'entreprise.

A la première séance, en présence des riverains et le patron de Perret-Gentil SA, il s'est avéré qu'il y avait des bugs partout et c'est pour cette raison que la Municipalité revient devant le Conseil.

Monsieur Joël Jeanneret s'interroge en demandant si la faute est uniquement à chercher chez l'entreprise Perret-Gentil SA ou s'il y a eu d'autres facteurs. Il trouve les erreurs assez énormes. Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens n'a pas de réponse.

Monsieur Jean-Gabriel Torres rappelle que lors de la fameuse grêle en 2022, il était évident que le collecteur était bouché. L'entreprise connaît le problème du collecteur depuis au moins 2 ans.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens dit que c'est justement après ce débordement dû à l'orage de grêle, qu'un contrôle a été fait avec une caméra, depuis la Place de l'Eglise jusqu'à la STEP. Par la suite, dans le diamètre 600, qui était plein pour plus que la moitié, 16 mètres cubes de gravier ont pu être enlevés de ce collecteur afin que le bureau d'ingénieurs puisse faire l'offre pour cette partie du séparatif avec les images de la caméra (une clé USB) en appui.

Monsieur David Fasola s'étonne que ce bureau d'ingénieurs inspire toujours la confiance. Il dit que la direction d'une entreprise doit prendre ses responsabilités, même si une erreur est faite par un employé.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens explique qu'il travaille aussi avec Perret-Gentil SA sur d'autres activités, comme par exemple l'AIERG. A la base, il y avait 2 patrons associés, dont un est parti à la retraite. Maintenant, c'est Monsieur Christian Burkhard qui est l'unique patron et c'est lui qui vient systématiquement sur le chantier. En sachant que le 90% du séparatif est fait depuis le début et que l'employé fautif n'est plus là, il ne veut pas rompre la confiance.

Monsieur David Fasola comprend la position mais a quand même peur pour la suite, c'est-à-dire notre STEP qui va jusqu'à Grandson.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens assure être « sur le coup ».

Madame Kristelle Dénervaud-Romero espère que d'autres offres vont être demandées et insiste sur la responsabilité de l'entreprise en cas d'erreur d'un employé.

Monsieur David Fasola aurait apprécié que le patron de Perret-Gentil SA nous fasse ses excuses en expliquant le problème qu'il y a eu.

Il se demande si nous avons le choix de voter non. Il n'en est pas convaincu.

Monsieur Michaël Hottinger rebondit sur la question de Monsieur David Fasola et s'interroge sur la suite des opérations en cas de refus du préavis actuel. Les travaux seront-ils faits pour CHF 147'000,- comme chiffrés dans la précédente offre qui avait été acceptée ?

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens affirme que nous pouvons refuser le préavis présenté et faire les travaux pour CHF 147'000,-. En cas de problème, nous rouvrons. Le changement de la conduite d'eau est préventif, nous ne sommes pas obligés de la changer et prendre le risque.



Conseil Communal

CONCISE

Le Municipal, Monsieur David Romero précise que l'obtention d'un crédit ne nous oblige pas de le dépenser. Nous pouvons faire le minimum pour commencer.

Monsieur Jean-Gabriel Torres estime qu'ouvrir et rouvrir coûtera plus cher.

Par la suite, il se demande si dans les estimations un pourcentage d'erreur existe. Il prend comme exemple une erreur dans la conception d'une voiture. C'est le constructeur qui est responsable pour les frais occasionnés.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens répond qu'il va se renseigner.

Monsieur Thierry Humblet dit que c'est 10 à 15%, tant qu'une offre est officielle.

Monsieur Thierry Humblet rajoute qu'avec la Commission ad hoc, il y avait un sentiment de malaise, puisque ces travaux sont nécessaires et qu'il faudra éviter de devoir rouvrir par la suite.

Il n'y a plus de questions, ni de remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 43/2024, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement et la mise en séparatif du secteur Au Chaffard – La Rive – Place de l'Eglise, selon ce nouveau projet et en complément de ce qui avait été approuvé le 17 juin 2024.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 195'700.00 TTC pour réaliser ces travaux.

Résultat du vote : Oui : 28 Non : 0 Abstention : 4

8. Communications de la Municipalité

La Municipale, Madame Christelle Jaquet nous fait plusieurs annonces :

- Notre plan climat « PECC » a été envoyé au Canton, fin août, et a été accepté sans modifications. Il sera mis en place très prochainement après l'avoir renvoyé avec les signatures.
- Concernant la RC 401, les travaux sont terminés pour la Commune. Il y en a encore quelques finitions à faire, comme les places de parc pour les camions.
- La Route de Provence sera mise à 30km/heure depuis le bas, après le rond-point, et à peu près jusqu'en bas de la fontaine du Chomoz. Ce changement s'effectuera dès le début de 2025 et est encore budgété sur 2024.

La Municipale, Madame Birgit Knechtel revient sur la Maison des Terroirs à Grandson :

- En cherchant des chiffres, elle dit que tous les vigneron du village vendent leur vin à la Maison des Terroirs.
 - En 2022, cette vente représentait 38% du chiffre d'affaires vin.
 - En 2023, c'était 45,36%.
 - Cette année, en 2024, au 1^{er} octobre, le chiffre représentait déjà 54% des ventes de vin.
 - Les livraisons de vin sont donc en augmentation constante depuis quelques années.



Conseil Communal CONCISE

- Une étude sur le modèle d'affaires de la Maison des Terroirs est en cours et subventionnée par la SPEI (Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation). A hauteur de 70%, le solde est payé par l'ADNV (Association pour le Développement du Nord Vaudois) et Grandson.
Ces précisions nous permettront de répondre à des questions, à savoir si la Maison des Terroirs a encore sa raison d'être et pour qui, si son emplacement actuel est stratégique et ce qu'elle devrait idéalement proposer.
Madame Birgit Knegtel a participé à une séance de brainstorming avec la société qui s'occupe d'une analyse et dit que c'était très intéressant. Les résultats devraient arriver au printemps 2025.
La Maison des Terroirs devra rendre des comptes, maintenant qu'elle a reçu une subvention.
- Dans nos comptes, le poste d'ADNV tourisme est sorti de la Maison des Terroirs. Elle a fait couler beaucoup d'encre, mais ne représente finalement que CHF 3'260,- dans notre budget et dans les comptes.

9. Propositions individuelles et divers

- Madame Leena Fasola nous parle de la formation du 144 et « la promotion des gestes qui sauvent des vies ». Elle propose de visionner un film à ce sujet lors d'une prochaine séance du Conseil.
- Monsieur David Fasola complète l'information en rappelant l'emplacement dans le village de 2 défibrillateurs à disposition de la population à tout moment. Un défibrillateur se trouve vers la caserne des pompiers et un autre au port côté lac. En cas d'utilisation, une alarme se déclenche automatiquement et c'est normal. Le 3^{ème} défibrillateur se trouve au Cabinet médical de Concise.
- Monsieur David Fasola remercie la population de Concise pour sa générosité et les bons résultats lors du dernier Téléton (entre CHF 10'000,- et 12'000,-).
- Monsieur Philippe Dyens revient sur la Route de Provence et la mise à 30km/heure dès le début de 2025, selon l'annonce de la Municipalité. Il fait remarquer qu'il faudra penser que les gens vont éviter le secteur pour échapper à la nouvelle vitesse réduite et que cela va engendrer un danger pour les promeneurs sur les petites routes.
- Madame Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi s'étonne que depuis les travaux faits sur la Route Cantonale, il n'y a pas de trottoir prévu devant l'EMS Bru (Grandson). Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi explique que le Canton a refusé un trottoir à cet endroit malgré la demande de la directrice de l'EMS car il existe un chemin piéton sécurisé plus au Nord.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero lit le rapport de la dernière séance de l'ASIGE.

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal rappelle les Conseillères et les Conseillers à donner leur feuille de frais (vacations).



Conseil Communal
CONCISE

Prochaines séances :

- lundi 24 mars 2025
- lundi 12 mai 2025
- lundi 16 juin 2025
- lundi 29 septembre 2025
- lundi 8 décembre 2025

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :21.

Le Président

Vitor Pinhal



La Secrétaire

Marleen Colin